

Sur la responsabilité sociétale des entreprises

La lettre électronique d'Impact Entreprises

Impact Entreprises – Lectronique n° 293 (21 janvier 2019) Rédaction : Martial Cozette, Pascale Naquet, Mathieu Schulz

Lettre éditée par le CFIE, 19 – rue des Trois Frères – F-75018 Paris Tél. : 01 46 06 07 08 / fax : 01 46 06 05 06 / impact@cfie.net / http://www.cfie.net

Petite synthèse. Les guerres économiques qui se développent mettent à mal les efforts engagés pour préserver notre environnement naturel (les rejets de GES sont repartis à la hausse) et incitent les acteurs politiques et économiques à se montrer plus « souples » sur le respect des droits humains (l'Union européenne « réhabilite » la pêche thaïlandaise) et moins regardant sur le « contenu social » des produits (comme dans l'habillement) en dépit de bonnes intentions. Pour autant, les initiatives se multiplient et mobilisent parfois des ressources conséquentes (1,5 milliard de dollars pour améliorer la collecte et le recyclage des déchets). Mais, finalement, ces mesures paraissent négligeables au regard des transformations restant à mettre en œuvre (notamment en matière de pratiques agricoles et d'habitudes alimentaires). Aussi certaines organisations poussent-elles les acteurs qui pèsent (comme BlackRock, dont la lettre annuelle a, par ailleurs, été pastichée) à s'engager avec plus de détermination.

CONTEXTES

Biodiversité, esclavage moderne, Thaïlande, Europe, pêche

L'Union européenne lève ses menaces de sanctions sur la pêche thaïlandaise

A la suite de plusieurs enquêtes réalisées dans les milieux de la pêche thaïlandaise en 2014 et 2015, les Etats-Unis, puis l'Union européenne, ont engagé des mesures pour inciter la Thaïlande à prendre des dispositions permettant d'améliorer les situations observées (voir IE). En 2015, l'Europe avait notamment demandé aux autorités du pays d'améliorer la règlementation encadrant le secteur de la pêche – dont les pratiques mettaient en danger les stocks de poissons, favorisaient des conditions de travail scandaleuses et faisaient prospérer les situations d'esclavage moderne et de trafic d'êtres humains sur les bateaux et dans les sites industriels – sous peine de se voir interdire toute exportation de produits de la mer dans l'Union. Depuis, la Thaïlande a adopté des mesures pour améliorer le cadre réglementaire et technique. Aussi l'Union européenne a-t-elle reconnu, le 8 janvier, les efforts déployés par la Thaïlande et retiré sa menace. Les associations s'inquiètent de cette décision et soulignent que le travail forcé demeure un risque, en particulier pour les nombreux travailleurs migrants, que de nombreux cas de rémunération indigne subsistent et que le pays n'a toujours pas ratifié la convention 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, et la convention 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective. Elles estiment que la levée des menaces de sanctions risque de se traduire par une forme de complaisance à l'égard de certaines pratiques.

Energies renouvelables. Selon <u>Bloomberg New Energy Finance (BNEF)</u>, les investissements dans le secteur des énergies propres ont diminué de 24 % en 2018 par rapport à 2017 pour atteindre 332,1 milliards de dollars. L'énergie solaire a enregistré la baisse la plus manifeste (- 24 %, à 130,8 milliards de dollars). Celle-ci résulte de la réduction des coûts d'installation (le coût d'installation d'un mégawatt de capacité photovoltaïque a diminué de 12 % en 2018) et des mesures adoptées par le gouvernement chinois pour freiner les investissements dans ce secteur (- 53 %). L'éolien *offshore* a progressé de 14 % (25,7 milliards de dollars) et l'éolien terrestre de 2 % (100,8 milliards de dollars). Les dépenses en recherche et développement ont diminué de 2,1 % (35,9 milliards de dollars). Dans

ce domaine, les investissements privés ont baissé de 6 %, alors que les dépenses publiques ont augmenté de 4 %. La Chine reste le premier investisseur mondial avec 100,1 milliards de dollars (en baisse de 32 % par rapport à 2017), suivie par les Etats-Unis (64,2 milliards, hausse de 12 %), le Japon (27,2 milliards, baisse de 16 %), de l'Inde (11,1 milliards, baisse de 21 %). La France arrive en onzième position avec un investissement de 5,3 milliards de dollars, soit une hausse de 7 %. L'Europe dans son ensemble a vu ses investissements progresser de 27 % et atteindre 74,5 milliards de dollars.

OUTILS, ANALYSES

Santé, agroalimentaire

L'OMS met en garde contre le lobbying pratiqué par l'industrie de l'huile de palme

Dans un communiqué, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) annonçait, le 14 mai 2018, son intention d'éliminer totalement les acides gras *trans* produits industriellement d'ici à 2023 en raison de leurs effets sur la santé (<u>IE n° 281</u>). Du coup, l'huile de palme, dont la production a quadruplé en vingt ans et dont les ravages sur les forêts tropicales sont considérables, pourrait susciter **un attrait supplémentaire pour l'élaboration des aliments ultra-transformés** du fait de sa consistance naturellement plus solide que celle de la plupart des huiles végétales.

Le 8 janvier 2019, l'OMS a posté sur Internet une <u>note détaillée</u> dans laquelle elle précise que les études mettent en évidence des résultats contrastés, en matière d'impact sur la santé, de la consommation d'huile de palme. Certaines montrent un risque accru de maladies cardiovasculaires ou de conséquences indésirables, alors que d'autres ne relèvent aucun impact négatif, voire font valoir des effets favorables. Mais l'organisation onusienne souligne aussi que quatre des neuf études de sa recherche documentaire mettant en avant ces avantages émanent du Malaysian Palm Oil Board (un organisme gouvernemental chargé de la promotion et du développement de l'huile de palme en Malaisie). Ce constat remet en question la crédibilité des revendications en faveur d'une consommation d'huile de palme, qui semblent relever d'une stratégie de lobbying, que l'OMS apparente à celles des industries du tabac et de l'alcool. Le document constate également l'élaboration par l'industrie liée à l'huile de palme de nombreuses tactiques afin d'être présente dans les espaces décisionnaires politiques pour lutter contre les réglementations, influencer les politiques de santé et développer une argumentation destinée à montrer la durabilité de l'huile de palme et ses avantages en termes de réduction de la pauvreté. Les auteurs de la note préconisent d'accentuer la recherche indépendante sur les effets de l'huile de palme en matière de santé et de réduire l'influence de la filière sur les stratégies de santé publique.

Conditions de travail, France

Les pratiques addictives dans les entreprises : une réalité timidement abordée

Les addictions à certaines substances (alcool, tabac, stupéfiants) comportent des risques importants pour la santé des personnes, mais aussi pour les entreprises. Pourtant, il s'agit d'un phénomène encore insuffisamment pris en compte dans les milieux professionnels (voir IE). Saisie par le président de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, la Plateforme RSE (Plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises) a rédigé un rapport assorti de quatorze recommandations formant consensus entre les différentes organisations constituant la Plateforme et de six autres n'ayant pas recueilli l'adhésion de l'ensemble des membres (en particulier sur le comportement des sociétés productrices et distributrices d'alcool et de tabac ou à leur

égard). Il s'agit d'un premier pas sur cette question, mais il est insuffisant. C'était, à dire vrai, l'occasion d'élargir le sujet aux champs susceptibles d'impliquer les entreprises en matière d'accompagnement des politiques de santé publique, en France et à l'international. Les entreprises constituent en effet une communauté de femmes et d'hommes réunis dans des lieux précis et à des moments déterminés et offrent, de fait, une véritable possibilité de sensibiliser les individus aux problématiques de santé et d'hygiène de vie et de mobiliser des moyens pour les accompagner sur ces questions.

Agroalimentaire, consommation. Lancée il y a trois ans, la commission EAT-Lancet sur l'alimentation, la planète et la santé réunit plus de trente scientifiques du monde entier travaillant sur la définition d'une alimentation saine et durable. Leurs premiers travaux ont été publiés le 17 janvier. Les conclusions corroborent celles d'autres rapports récents : il faut modifier radicalement notre mode d'alimentation et nos systèmes agricoles pour préserver notre santé et notre planète (voir IE). Aujourd'hui, 820 millions de personnes sont sous-alimentées dans le monde, tandis que 2,4 milliards d'êtres humains pratiquent une surconsommation. L'adoption d'un régime alimentaire sain permettrait d'éviter près de 11 millions de décès prématurés par an dans le monde. La production d'aliments est également à l'origine de plus de 20 % des gaz à effet de serre anthropiques, d'une forte dégradation de la biodiversité, d'un épuisement des ressources en eau, de diverses pollutions (emballages en plastique...), etc. Le groupe de travail propose un régime alimentaire de référence qui permettrait de réduire ces nuisances. Globalement, celui-ci consisterait à doubler la consommation mondiale de fruits, de noix, de légumes et de légumineuses et à réduire de moitié la consommation de sucres ajoutés et de viande rouge dans les pays développés. Il préconise aussi plusieurs orientations en matière de gestion du patrimoine naturel, telles qu'une nouvelle révolution agricole basée sur une intensification durable, une politique d'expansion agricole nulle dans les écosystèmes et les forêts riches en biodiversité, une réduction de moitié, au moins, des pertes et des déchets alimentaires.

ENGAGEMENT

Engagement actionnarial, Etats-Unis, finance

Des associations d'actionnaires demandent à BlackRock d'être plus engagé

BlackRock ne s'est déclaré en faveur de l'intégration des grands enjeux de société dans sa stratégie de gestion (voir IE) que très récemment. Bien que nouvelle, cette orientation de la plus importante société de gestion au monde (6 000 milliards environ d'actifs gérés), a représenté un signe fort vis-à-vis de la communauté financière. L'implication reste toutefois timide et le président-directeur général de la société, Larry Fink, a déclaré au début de 2018 qu'à ses yeux, participer à la course aux procurations pour les assemblées générales était une perte de temps. Ce n'est pas l'avis de douze organisations d'engagement actionnarial américaines, britanniques, suisses, australiennes et sud-africaines qui lui ont adressé une lettre le 11 janvier dernier, dans laquelle elles lui demandent de combler l'écart entre ses intentions affichées et la réalité – dont le bilan est plus mauvais que celui d'autres grands gestionnaires d'actifs internationaux – et d'appuyer davantage les résolutions d'actionnaires portant sur les questions climatiques. Selon ces organisations, une telle option serait préférable au choix actuel de la société de gestion, qui consiste à privilégier « l'engagement privé », et lui permettrait, de surcroît, d'honorer ses obligations fiduciaires. Dans leur lettre, les signataires demandent explicitement à BlackRock de soutenir plusieurs propositions d'actionnaires et précisent que la liste n'est pas exhaustive.

Droit syndical, Inde

L'Inde commence l'année avec la plus grande grève de son histoire

L'année 2019 connaîtra son lot d'élections dans le monde. Parmi celles qui retiendront l'attention figurent les élections générales en Inde – qui devraient débuter le 8 avril et se terminer en mai – et concernent notamment les représentants de la chambre basse (Lok Sabha). En juillet 2018, la Banque mondiale avait fait savoir que le pays était devenu la sixième puissance économique mondiale devant la France. **C'est aussi le troisième pays émetteur de gaz à effet de serre** derrière la Chine et les Etats-Unis. En dépit d'efforts substantiels dans le secteur des énergies renouvelables (voir IE), l'Inde reste encore très largement tributaire du charbon. A l'issue des élections de 2014, la droite nationaliste hindoue du BJP (Bharatiya Janata Party) avait gagné la majorité des sièges à la Lok Sabha. Mais en remportant les assemblées législatives dans trois Etats (Chhattisgarh, Madhya Pradesh, Rajasthan) sur les cinq dont le renouvellement était proposé au suffrage lors des élections qui se sont déroulées en novembre et décembre, l'INC (Indian National Congress) s'est remis dans la course.

Ces derniers mois, le mécontentement a gagné de nombreuses couches de la population (commerçants, agriculteurs, jeunes, minorités religieuses, etc.). Les 8 et 9 janvier, dix centrales syndicales ainsi que plusieurs fédérations indépendantes ont déclenché ce qui est considéré comme la plus grande grève de l'histoire de l'Inde **en mobilisant plus de 150 millions de grévistes.** Les manifestants réclament, entre autres, la ratification par le pays de la convention 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, et de la convention 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective. Ils demandent également une véritable concertation entre le gouvernement et les syndicats sur la réforme de la législation du travail, un salaire minimum d'au moins 15 000 roupies, soit 186 euros (les salaires minimaux varient selon les Etats, les secteurs et les niveaux de qualification) et l'arrêt de la précarisation des emplois permanents...

Droits humains, textile

Les groupes de mode classés selon leurs pratiques en matière de respect des droits humains

L'industrie de la mode a produit 75 millions de tonnes de vêtements environ en 2018. Ce chiffre a plus que doublé depuis le début des années 2000 sous l'impact de l'accroissement des classes moyennes dans le monde et de la fast fashion – un segment qui consiste à renouveler très rapidement les vêtements destinés à la vente. Les effets négatifs de ce secteur sur l'environnement (pollution de l'air et des cours d'eau, émissions de gaz à effet de serre, déforestation [viscose, élevage...], appauvrissement des terres, épuisement des ressources hydriques...) et sur les conditions de travail (santé, sécurité, horaires, rémunérations...) sont de plus en plus reconnus. Une enquête réalisée par l'institut Ipsos Mori auprès de 7 701 personnes de sept pays (Allemagne, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Pologne, Royaume-Uni) et publiée le 10 janvier montre que dans une grande majorité, les Européens sont conscients des impacts environnementaux et sociaux de l'industrie du vêtement et qu'ils considèrent que les marques devraient adopter une attitude responsable vis-à-vis de ces effets dans leur chaîne d'approvisionnement. Par ailleurs, ils sont 55 % à se dire prêts à privilégier l'achat d'un vêtement pour lequel les ouvriers auraient perçu un salaire de subsistance équitable, même si ce vêtement est plus cher. Mais il existe une marge importante entre les intentions et les actes. Du reste, 67 % des interviewés estiment qu'il est difficile de savoir quelles entreprises ont les standards les plus élevés d'un point de vue éthique. Parallèlement, le 7 janvier, l'organisation Know the Chain a comparé les pratiques de quarante-trois des plus grands groupes mondiaux du secteur de la mode en matière de respect des droits humains et d'élimination du travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement. Les trois premières places sont occupées par Adidas

(Allemagne), Lululemon (Canada) et Gap (Etats-Unis). Puma (filiale de Kering) et les français Kering, Hermès et LVMH se trouvent respectivement à la 11^e, 17^e, 30^e et 31^e place.

Droits sociaux fondamentaux, justice, Thaïlande, agroalimentaire

La Cour suprême thaïlandaise prononce un jugement considéré comme historique

Le 2 septembre 2016, quatorze migrants originaires du Myanmar, ayant travaillé dans une ferme-usine de poulets (Thammakaset 2) qui fournissait le géant thaïlandais de l'agroalimentaire Betagro, portaient plainte contre ces entreprises en raison des conditions proches de l'esclavage dans lesquelles ils avaient travaillé durant plusieurs années : durée de travail pouvant atteindre vingt heures par jour, confiscation des papiers d'identité, etc. (voir IE). Betagro, face aux accusations des anciens salariés, avait mis un terme aux relations qui le liaient à Thammakaset et le bureau de la Délégation à la Protection des travailleurs et du bien-être de la province de Lopburi (Department of Labour Protection and Welfare - DLPW) avait condamné Thammakaset à verser aux plaignants les arriérés de salaire et les heures supplémentaires effectuées, soit 1,7 million de baths (47 000 euros). Le propriétaire de l'usine (Chanchai Pheamphon), qui niait ces accusations, avait indiqué que les employés avaient eux-mêmes choisi de travailler la nuit et de dormir dans les poulaillers et il avait porté plainte pour diffamation auprès du tribunal de Don Mueang. Le 11 juillet 2018, les juges ont rejeté l'accusation de diffamation, puis le 15 janvier 2019, la Cour suprême a confirmé le versement de 1,7 million de baths aux anciens salariés. Si les défenseurs des droits humains jugent que le montant de la compensation est peu élevé au regard du préjudice subi, ils estiment néanmoins qu'il s'agit d'une victoire très rare en Thaïlande et qu'elle permet de faire progresser les droits du travail et des travailleurs migrants. Ils soulignent également que ce cas est probablement la partie émergée de l'iceberg qui gangrène le secteur de la volaille.

ENTREPRISES

Justice, France, Cameroun

Bolloré hors course pour le renouvellement de sa concession portuaire de Douala

L'Afrique représente toujours une part significative des activités du groupe Bolloré (2,6 milliards d'euros en 2017, soit 14 % du chiffre d'affaires total) : transport, logistique, manutention portuaire et exploitation de terminaux à conteneurs, salles de spectacles, audiovisuel, plantations... Cette présence est cependant contestée depuis longtemps du fait de l'activité du groupe dans le secteur du tabac à la fin des années 80 et 90, et des relations étroites que son propriétaire, Vincent Bolloré, entretient avec les milieux politiques français et africains. Ces relations intéressent aussi la justice française qui a mis en examen Vincent Bolloré le 26 avril 2018 (ainsi que Bolloré SA, le 12 décembre dernier) pour corruption d'agents étrangers, complicité d'abus de confiance, faux et usage de faux. La justice soupçonne le groupe d'avoir utilisé les activités de conseil politique de sa filiale Havas, exercées pour le compte de candidats aux élections présidentielles de Guinée (Alpha Condé) et du Togo en 2010, pour décrocher les concessions portuaires de Conakry (Guinée) et de Lomé (Togo) à travers une autre de ses filiales (SDV, aujourd'hui Bolloré Africa Logistics). Dans cette affaire, les juges soupçonnent Havas d'avoir sous-facturé ses services.

Cette épine dans le pied du groupe français a peut-être joué dans la décision sur le renouvellement de la concession du terminal à conteneurs du port autonome de Douala (Cameroun) qui arrive à expiration en décembre 2019. **Le 8 janvier dernier**, à la surprise générale, le directeur général du port a en effet annoncé la liste des cinq sociétés préqualifiées : le consortium franco-danois Bolloré-APM Terminals

(qui détient pourtant l'exploitation du port depuis 2005) n'y figure pas. Outre la concurrence internationale de plus en plus exacerbée sur ce terrain, la catastrophe ferroviaire d'Eséka – à l'origine de 76 décès et pour laquelle onze employés et anciens employés de Camrail (une autre filiale de Bolloré) ont été déclarés coupables d'homicide, de blessures involontaires et d'activités dangereuses (voir IE) – a sans doute aussi pesé dans la décision.

Initiatives, finance. Le gouvernement monégasque et Investisseurs & Partenaires (I&P), une société d'investissement à impact entièrement dédiée au continent africain, ont signé un partenariat qui prévoit de créer le premier fonds à impact dédié à l'éducation en Afrique. Les objectifs du fonds seront la promotion d'une éducation accessible (en particulier pour les filles et les populations rurales), équitable et de qualité, mais aussi l'amélioration de l'adéquation entre les formations universitaires et professionnelles et les besoins. Il financera des institutions éducatives privées et des entreprises intervenant dans le domaine de l'éducation. Des tests sont en cours pour définir les secteurs d'intervention, les critères d'investissement, le périmètre géographique, les instruments financiers mobilisés. Monaco doit octroyer une subvention de 1 million d'euros à I&P. Le lancement du fonds est prévu en 2020.

Déchets. La production de plastique est exponentielle et les déchets qui en résultent, notamment les emballages à usage unique, envahissent les campagnes, les océans et les plages (voir IE). Dans ce contexte, une trentaine de sociétés, réunies dans une coalition baptisée Alliance to End Plastic Waste (AEPW), ont annoncé la création d'un fonds qui prévoit de mobiliser 1,5 milliard de dollars afin d'améliorer la collecte et le recyclage des déchets dans les pays en développement (collaboration avec les villes pour concevoir des systèmes de gestion intégrés des déchets, soutien à l'Incubator Network [IE n° 287], etc.). Même si ce projet ambitieux s'attaque à un problème crucial dans la lutte contre la pollution aux plastiques, à savoir l'organisation des systèmes de collecte et de recyclage, il est lancé à un moment où le problème est déjà très sérieux. Les ONG environnementales soulignent en outre que la priorité devrait surtout être la réduction des déchets à usage unique à la source, et ce d'autant plus que bon nombre de projets ne s'avéreront rentables que si le volume de déchets à traiter augmente encore.

Bulletin d'abonnement

Prix de l'abonnement d'un an à *Impact Entreprises*, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

ORGANISATION/SOCIETE	
	Adressez vos commandes
NOM/PRENOM	d'abonnement à :
	CFIE, 19 rue des Trois
FONCTION	Frères – 75018 Paris
ADRESSE	
CODE POSTAL/VILLE	
PAYS	